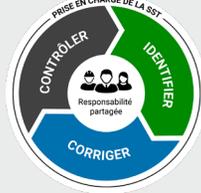


Les 3 leviers en prévention :

- Promotion
- Partenariat
- Surveillance



Prise en charge de la santé et de la sécurité du travail

Mise en place des mesures nécessaires par le milieu de travail pour qu'il respecte ses obligations légales, c'est-à-dire, identifier, corriger et contrôler les risques, tout en favorisant la participation des travailleuses et des travailleurs dans cette démarche de prévention (comité de santé et de sécurité ou de chantier, RSS, CoSS et ALSS)¹.

Catégories de priorités



Cibles de tolérance zéro

Priorité issue des dangers jugés intolérables, entraînant des conséquences graves.

Exposition au monoxyde de carbone Nouveauté	Chute de hauteur de plus de trois mètres
Chute de hauteur à partir d'une échelle	Effondrement des parois d'un creusement non étançonné
Exposition aux poussières de silice	Exposition aux poussières d'amiante
Effondrement d'un échafaudage	Roches instables
Exposition aux zones dangereuses d'une machine	Électrification
<ul style="list-style-type: none"> • Pièces en mouvement • Énergies ne sont pas contrôlées Nouveauté 	<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec une ligne électrique aérienne sous tension • Exposition à de l'énergie électrique non contrôlée Nouveauté



Risques émergents, avérés ou connus **Nouveauté**

La CNESST s'engage à analyser l'évolution de ces risques et à soutenir la mise en place des mesures de prévention appropriées en collaboration avec ses partenaires.

Risques liés à la sécurité

- Batteries au lithium-ion
- Véhicules électriques

Risque lié à l'organisation du travail

- Télétravail

Risques liés aux changements climatiques

- Indice de qualité de l'air extérieur
- Vague de chaleur

Risque biologique

- Exposition aux piqûres de tiques — maladie de Lyme



Risques prédominants

Priorités issues de l'analyse statistique du bilan lésionnel.

Risques ergonomiques <ul style="list-style-type: none"> • Efforts excessifs • Postures contraignantes 	Risques psychosociaux liés au travail <ul style="list-style-type: none"> • Violence • Harcèlement • Exposition à un événement potentiellement traumatique
Risque d'exposition au bruit	Risque de chutes de même niveau
Risque d'être frappé, coincé ou écrasé par un objet ou de l'équipement	



Clientèles particulières

Travailleurs et travailleuses cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité², lesquels facteurs augmentent significativement le risque de subir une lésion professionnelle.

Personnes issues de l'immigration

Jeunes

1. RSS : Représentant(e) en santé et en sécurité
CoSS : Coordonnateur(-trice) en santé et sécurité
ALSS : Agent(e) de liaison en santé et sécurité

2. La nouveauté en emploi constitue un facteur de vulnérabilité des plus déterminants pour la santé et la sécurité de toutes les clientèles. Puisqu'ils sont de plus en plus nombreux à entrer sur le marché du travail québécois et à occuper des emplois temporaires, les jeunes et les personnes issues de l'immigration sont plus susceptibles de se retrouver en situation de nouveauté.